



ERYTECH LEVE 70,5 MILLIONS D'EUROS AUPRES D'INVESTISSEURS AMERICAINS ET EUROPEENS

- Emission de 3 000 000 actions nouvelles au prix de 23,50 euros, représentant environ 25,55 % du capital de la Société après réalisation de l'opération

Lyon (France), le 13 avril 2017 – ERYTECH Pharma (Euronext Paris - ERYP), société biopharmaceutique française de stade clinique développant des thérapies innovantes en encapsulant des substances thérapeutiques dans des globules rouges (la « Société »), annonce aujourd'hui, que dans le cadre de l'augmentation de capital réservée devant être réalisée par émission de 3 000 000 actions nouvelles ordinaires, elle a obtenu des engagements de la part d'investisseurs qualifiés aux Etats-Unis et en Europe de souscrire à l'augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs décrite ci-dessous (l'« Offre Réservee»). Le montant total brut de l'Offre Réservee est estimé à 70,5 M€, avant déduction des frais et dépenses. Jefferies International Limited est intervenu en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé, Cowen and Company, LLC et Oddo & Cie en qualité de Teneurs de Livre Associés dans le cadre de l'Offre Réservee.

La Société prévoit d'utiliser le produit de l'augmentation de capital pour fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer le développement clinique continu de ses produits candidats, et notamment, par ordre de priorité :

- à titre principal, des actions préparatoires au lancement de la Phase 3 potentielle dans l'indication du cancer du pancréas et notamment : (i) le recrutement des équipes pour préparer les futurs développements cliniques ; et (ii) l'augmentation des capacités de production de la Société en Europe et aux Etats-Unis et la rationalisation de la chaîne d'approvisionnement ; et
- l'étude de la possibilité de développement clinique de eryaspase (GRASPA) dans d'autres indications concernant les tumeurs solides ; et
- pour le solde, renforcer la trésorerie disponible afin d'améliorer la structure financière de la Société.

La Société a l'intention de consacrer environ la moitié du produit de l'émission à la réalisation des actions préparatoires au lancement de la Phase 3 potentielle dans l'indication du cancer du pancréas décrites ci-dessus, sur la base d'estimations actuelles des coûts de ces actions préparatoires.

« Nous croyons que les fonds levés grâce à cette augmentation de capital vont nous permettre de préparer la prochaine phase de développement de la Société. En particulier et à la suite des résultats préliminaires positifs de Phase 2b de l'étude clinique évaluant eryaspase dans le traitement du cancer du pancréas métastatique annoncés récemment, nous souhaitons maintenant engager toutes les actions nécessaires pour préparer la poursuite du développement clinique d'eryaspase dans cette indication. Par ailleurs, ces

CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.

résultats très prometteurs dans le cancer du pancréas nous conduisent aussi à évaluer le potentiel d'eryaspase dans d'autres modèles de tumeurs solides et d'étendre ainsi, comme annoncé, le potentiel de notre plateforme vers d'autres indications thérapeutiques », déclare Gil Beyen, Président Directeur Général d'ERYTECH. « Nous sommes très reconnaissants de l'engagement renouvelé de nos actionnaires qui ont participé à ce financement. Et nous sommes particulièrement heureux de la confiance que nous accordent les nouveaux investisseurs institutionnels qui ont souscrit à cette levée de fonds. Cette augmentation de capital nous permettra de poursuivre le développement clinique de nos produits candidats et de notre pipeline tout en renforçant la structure financière d'ERYTECH et en poursuivant l'ouverture de notre base actionnariale, notamment aux États-Unis. »

La Société mène actuellement des programmes de développements actifs destinés à évaluer GRASPA® dans le traitement de la Leucémie Aigüe Lymphoblastique (LAL), de la Leucémie Aigüe Myéloblastique (LAM) et du cancer du pancréas. Des programmes de développement sont également en cours pour des indications supplémentaires et pour d'autres produits candidats.

Admission des actions nouvelles

Les actions nouvelles portent jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes. Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0011471135 – ERYP à partir du 19 avril 2017.

Suite au règlement-livraison des actions nouvelles, le capital social de la Société s'élèvera à 1 174 064,80 euros, soit 11 740 648 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Rappel des principales modalités de l'augmentation de capital

3 000 000 actions nouvelles de valeur nominale de 0,10 € ont été émises, à un prix de 23,50 € par action, prime d'émission incluse, pour un montant total de souscription de 70,5 millions d'euros, représentant environ 25,55 % du capital social de la Société.

Le prix d'émission des actions nouvelles représente une décote de 5,62 % par rapport au cours de clôture du 12 avril 2017 et 6,37 % par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société des vingt dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, le 12 avril 2017.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société avant l'émission sera portée à 0,74 % après l'opération.

La souscription à l'augmentation de capital, autorisée par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2017, était réservée à une catégorie d'investisseurs conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, telle que définie dans la 23^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 juin 2016, c'est-à-dire à des personnes physiques ou morales, en ce compris des sociétés industrielles ou commerciales, ou des fonds d'investissement de droit français ou étranger investissant habituellement dans le secteur pharmaceutique et/ou biotechnologique, ou technologique ou à des prestataires de service d'investissements français ou étranger ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une telle opération, et dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

En relation avec l'Offre Réservée, la Société a pris l'engagement, pendant une période de 90 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Réservée, de ne pas effectuer d'autres opérations d'augmentation de

capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles ou renonciation des teneurs de livres associés. Les administrateurs et principaux dirigeants de la Société détenant des actions de la Société ont également pris l'engagement de conserver les titres qu'ils détiennent actuellement pendant une période de 90 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Réservée, sous réserve de certaines exceptions usuelles ou renonciation des Teneurs de Livres Associés.

Conformément au contrat de placement et de garantie conclu entre la Société, Jefferies International Limited, Cowen and Company, LLC et Oddo & Cie en qualité d'agents de placement, le règlement-livraison de la partie de l'Offre Réservée réalisée auprès d'investisseurs situés en dehors des Etats-Unis fait l'objet d'une garantie par Jefferies International Limited et Oddo & Cie.

Actionnariat de la Société à l'issue de l'Augmentation de capital

	ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
NOMINATIF	MANAGEMENT	2 630	0,02%	0,03%
	<i>Jérôme BAILLY</i>	280	0,00%	0,00%
	<i>Autres management</i>	2 350	0,02%	0,03%
	INVESTISSEURS FINANCIERS	1 018 212	8,67%	15,31%
	AURIGA Partners**	1 018 212	8,67%	15,31%
	RECORDATI ORPHAN DRUGS	431 034	3,67%	6,48%
	MEMBRES DU CA	10 300	0,09%	0,10%
	AUTRES ACTIONNAIRES	178 557	1,52%	2,17%
	<i>SOUS-TOTAL NOMINATIF</i>	<i>1 640 733</i>	<i>13,97%</i>	<i>24,08%</i>
	PORTEUR	Actions auto-détenues	2 500	0,02%
INVESTISSEURS FINANCIERS		2 605 494	21,75%	19,58%
<i>Baker Bros*</i>		1 808 268	15,40%	13,59%
<i>JP Morgan*</i>		797 226	6,79%	5,99%
Flottant		7 491 921	63,81%	56,33%
<i>SOUS-TOTAL PORTEUR</i>		<i>10 099 915</i>	<i>86,03%</i>	<i>75,92%</i>
TOTAL	11 740 648	100,00%	100,00%	

* Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles

** Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles, AURIGA Partners détient en sus 129 310 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 9,77 % et à 16,28 % de droits de vote.

Informations accessibles au public

Un prospectus d'admission comportant le Document de référence 2016 de la Société, enregistré auprès de l'Autorité française des Marchés Financiers (« AMF ») le 31 mars 2017, sous le numéro D.17-0283, ainsi qu'une Note d'Opération, comportant un résumé du prospectus, ont été préparés en vue de leur soumission à l'approbation de l'AMF. Nous attirons en particulier l'attention sur les facteurs de risques, exposés à la section 2 de la Note d'Opération. Ces documents ainsi que les autres informations règlementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société peuvent être consultés, sur son site Internet (<http://www.erytech.com>) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles gratuitement, sur demande, au siège social de la Société situé 60 Avenue Rockefeller, Bâtiment Adénine – 69008 Lyon, France.

CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.

À propos d'ERYTECH : www.erytech.com

Créée à Lyon en 2004, ERYTECH est une société biopharmaceutique au stade clinique qui développe des thérapies innovantes pour lutter contre des formes rares de cancers et des maladies orphelines. En s'appuyant sur sa plateforme propriétaire, ERYCAPS, qui utilise une nouvelle technologie permettant l'encapsulation de médicaments dans les globules rouges, ERYTECH a développé un portefeuille de produits candidats adressant des marchés avec de forts besoins médicaux. La société s'est focalisée initialement sur le traitement des cancers du sang, notamment de la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) et de la leucémie aiguë myéloïde (LAM), en privant les tumeurs des nutriments nécessaires à leur survie. ERYTECH poursuit les démarches d'homologation européenne pour la mise sur le marché de son produit candidat phare, eryaspase (aussi connu sous eryasp ou encore son nom commercial : GRASPA®), après avoir démontré des résultats d'efficacité et de tolérance positifs lors de son étude clinique pivot européenne de phase II/III chez les enfants et les adultes en rechute d'une LAL ou atteints d'une LAL réfractaire. La société conduit également aux États-Unis une étude clinique de phase I avec eryaspase pour les adultes nouvellement diagnostiqués de la LAL, et en Europe une étude clinique de phase II évaluant GRASPA® en tant que traitement de première ligne pour les patients seniors atteints de LAM, chacun des deux traitements prodigués en combinaison de la chimiothérapie. ERYTECH estime qu'eryaspase a le potentiel d'une approche thérapeutique pour les tumeurs solides. ERYTECH a conduit en France avec succès une étude clinique de Phase 1 et une étude clinique de Phase 2 avec eryaspase en traitement de seconde ligne chez des patients atteints de cancer métastatique du pancréas.

Eryaspase (GRASPA®) consiste en l'encapsulation d'une enzyme, la L-asparaginase, dans les globules rouges provenant de donneurs. La L-asparaginase détruit dans le plasma sanguin l'asparagine, un acide aminé essentiel à la survie et à la prolifération des cellules cancéreuses. ERYTECH produit eryaspase sur son propre site de production déjà opérationnel et certifié GMP à Lyon, et dans un site de production clinique à Philadelphie, aux États-Unis. ERYTECH dispose de partenariats de licence et de distribution de GRASPA® en Europe pour la LAL et la LAM avec Orphan Europe (groupe Recordati), et en Israël pour la LAL avec TEVA, qui tous deux commercialiseront le médicament sous la marque GRASPA®. ERYTECH a obtenu la désignation de Médicament Orphelin par l'agence réglementaire américaine (FDA) et l'Agence Européenne des Médicaments pour son produit eryaspase pour le traitement de la LAL, la LAM et le cancer du pancréas.

En parallèle de eryaspase, ERYTECH développe deux autres produits candidats qui consistent à encapsuler des enzymes pour affamer les tumeurs. ERYTECH étend également l'utilisation de sa plateforme pour développer des immuno-thérapies en oncologie (ERYMMUNE) et des thérapies enzymatiques dans des domaines autres que l'oncologie (ERYZYME).

ERYTECH est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011471135, mnémo : ERYP) et fait partie des indices CAC All Shares, CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio, CAC Small, CAC Mid&Small, CAC All Tradable, EnterNext PEA-PME 150 et Next Biotech. Les actions ERYTECH sont éligibles en France au dispositif fiscal PEA-PME et sont cotées aux États-Unis sous forme d'ADR de niveau 1 sur le marché OTC (Mnémo : EYRY).

CONTACTS

ERYTECH

Gil Beyen
Président Directeur Général
Eric Soyser
Directeur Financier
et *Directeur des Opérations*

+33 4 78 74 44 38
investors@erytech.com

The Ruth Group

Lee Roth
Relations Investisseurs
Kristen Thomas
Relations Presse

+1 646 536 7012
lroth@theruthgroup.com
+1 508 280 6592
kthomas@theruthgroup.com

NewCap

Julien Perez
Relations Investisseurs
Nicolas Merigeau
Relations Presse

+33 1 44 71 98 52
erytech@newcap.eu



CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.

Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

*Le présent document ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).*

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues en France, conformément à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier, que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier.

*Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

Le présent document ne peut être envoyé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de vente des titres de la Société ni une sollicitation d'une offre d'achat des titres de la Société aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction au sein de laquelle une telle offre serait considérée comme illégale. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis s'ils ne font pas l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act. Les titres de la Société n'ont pas et ne feront pas l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre public d'actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de la Société et ainsi à entraîner une variation

CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.

par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 31 mars 2017 et sous le numéro D.17-0283 disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (<http://erytech.com>).

Jefferies International Limited, Cowen and Company, LLC et Oddo & Cie agissent agit exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre du placement, et ne seront pas tenus responsables à l'égard de toutes autres personnes d'assurer les protections offertes à leurs clients, ni de fournir des conseils en relation avec le contenu du présent document. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, est ou sera faite quant à, ou en relation avec, et aucune responsabilité est ou sera acceptée par Jefferies International Limited, Cowen and Company, LLC et Oddo & Cie ou par l'un de ses affiliés ou agents, pour ou par rapport à, l'exactitude ou l'exhaustivité du présent document ou de toute autre information écrite ou orale mis à la disposition du public ou de toute personne intéressée ou de ses conseillers, et par conséquent, toute responsabilité est expressément déclinée.